

Viabilité hivernale

Comme chaque hiver, le Conseil départemental a déclenché le plan de viabilité hivernale, depuis la mi-novembre.

Objectif : garantir la sécurité des usagers sur l'ensemble des routes départementales, notamment en cas de chutes de neige ou de formation de verglas. Anticipation, mobilisation et sécurité sont les maîtres mots de l'action du Conseil départemental de Vaucluse.

Qu'est-ce que la viabilité hivernale ?

Le maintien de la circulation en période hivernale constitue un enjeu important, tant pour la vie économique que pour les déplacements particuliers.

La viabilité hivernale maintient la praticabilité des routes en période d'intempérie. L'ampleur du service hivernal est très variable d'un hiver sur l'autre en fonction des conditions météorologiques mais il se déroule généralement de mi-novembre à mi-mars. Il traite, par des moyens mécaniques (chasse-neige, fraise à neige) et des traitements de la chaussée (sel et saumure), la neige et le verglas.

Le Conseil départemental de Vaucluse est chargé d'organiser la viabilité hivernale pour l'ensemble des routes départementales qu'il gère (2 330 km).

CONTACT

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

 [0490161500](tel:0490161500)

[CONTACTER](#)

L'organisation de la viabilité hivernale

Le relief du département de Vaucluse présente une alternance de montagnes, de plateaux et de plaines parsemées de collines. Du fait de cette diversité, l'ensemble des voies ne peut pas être traité au même moment.

C'est pourquoi des niveaux de service sont définis à l'avance, en fonction de l'importance des itinéraires.

En cas de verglas, un traitement est réalisé par secteur, avec des circuits particuliers.

En cas de phénomène neigeux important, le Conseil départemental concentre d'abord ses moyens sur les grands axes du réseau prioritaire tels que la RD 900 (axe Avignon / Apt) ou la RD 942 (axe Avignon / Carpentras), puis sur le réseau secondaire.

Les moyens mis en œuvre

Pour anticiper les difficultés, le Conseil départemental met en place :

- › Une Cellule d'Information, de novembre à fin mars, sur l'état des Routes Départementales (CIRD).
- › Une veille des conditions météorologiques locales assurée par les centres routiers.
- › Des moyens matériels et humains importants : près de 200 agents du Département mobilisés dont 30 agents d'astreinte chaque semaine, répartis sur l'ensemble des 4 agences routières et des 11 centres routiers. Côté matériel, ils ont à leur disposition 40 camions avec lame et saleuse, 2 fraises à neige et 10 tractopelles.
- › Une consommation de sel raisonnée et limitée au strict nécessaire pour respecter l'environnement.

Les bons réflexes pour circuler en hiver

Avant de prendre la route

Faites le point sur l'état de votre véhicule (niveaux, pression des pneus, éclairage, chauffage et ventilation, batterie).

Assurez-vous que vous êtes bien équipé (gilets haute visibilité et triangle de signalisation, chaînes ou équipements spéciaux, raclette, vêtements chauds, eau et nourriture).

Préparez votre itinéraire (prévisions météorologiques, conditions de circulation et état des routes).

Si vous le pouvez, reportez votre déplacement si les conditions météorologiques sont très mauvaises.

Préférez les axes routiers importants, déneigés en priorité, même si le trajet est plus long que d'habitude.

Sur la route

Adaptez votre conduite (réduisez votre vitesse, augmentez les distances de sécurité, évitez les manœuvres brutales).

Utilisez de préférence votre frein moteur en rétrogradant progressivement vos vitesses.

Ralentissez à l'approche des engins de salage ou de déneigement qui interviennent sur la route. Ne doublez pas la saleuse, c'est interdit par la loi.

Si vous devez mettre des chaînes, faites un essai de montage avant le départ, posez

les chaînes sur au moins 2 roues motrices, vérifiez leur tenue régulièrement et retirez les dès qu'elles ne s'imposent plus.

Si la circulation est bloquée, sur route, gardez-vous sur le bas-côté, tenez-vous informé.

En cas d'accident, allumez vos feux de détresse.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09